

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
22 SEPTEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,

le 28 septembre à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°106-2021 – FINANCES – BUDGET ANNEXE PARCS D’ACTIVITES ECONOMIQUES (40005) - MISE A  
JOUR DES STOCKS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe qu’il convient de régulariser les surfaces servant de base de calcul à la valorisation des stocks des différents parcs d’activités de la Communauté de Communes.

En effet, un suivi parcellaire des parcs d’activités a été mis en place progressivement depuis plusieurs années et a fait apparaître des différences de comptabilisation des surfaces entre l’ancienne Communauté de Communes du Pays de Muzillac et l’ancienne Communauté de Communes du Pays de La Roche-Bernard, dont Arc Sud Bretagne est issue de la fusion. Ainsi, certains parcs ont été comptabilisés sur la surface commercialisable uniquement (hors espaces communs) et d’autres sur la surface totale.

Les règles comptables imposant que toutes les surfaces non commercialisables telles que les espaces verts, les voiries, les bassins d’orage, y compris celles non aménagées restant en stock une fois les terrains aménagés vendus, doivent être valorisées et transférées au budget principal.

En conséquence, il convient d’harmoniser la comptabilisation des stocks de l’ensemble des parcs d’activités.

Le service finances a procédé à un inventaire par parc d’activités et réserve foncière, des terrains acquis et des terrains vendus. Ces éléments ont été présentés à l’agent comptable d’Arc Sud Bretagne.

Le tableau suivant récapitule les écarts constatés :

NOM Parc d'activités (PA) Réserve foncière (RF) <i>(services analytiques scomptables)</i>	Surface ACQUISE en M <sup>2</sup> (A) <i>Acquisitions avec écarts arpentage des divisions</i>	Surface VENDUE au 31/12/2020 en M <sup>2</sup> (B)	Surface REELLE au 31/12/2020 en M <sup>2</sup> (A-B)	Surface STOCKS fin exercice au 31/12/2020 en M <sup>2</sup> (CA 2020)	ECARTS en M <sup>2</sup>
PA ESPACE LITTORAL <i>Ambon Muzillac</i>	344 647	195 912	148 735	2 652	146 083
PA DE L'ESTUAIRE <i>Arzal</i>	126 683	111 353	15 330	24 516	-9 186
PA DE LA CORNE DU CERF <i>Arzal</i>	101 558	33 716	67 842	30 219	37 623
PA LA LANDE <i>Damgan</i>	5 000	5 000	0	0	0
PA DE BEL AIR 1 ET 2 <i>Marzan</i>	252 189	159 476	92 713	30 525	62 188
PA LE PARC <i>Muzillac (requalification)</i>	0	0	0	0	0
PA DE LA GREE <i>Nivillac</i>	87 693	39 735	47 958	48 196	-238
PA DES METAIRIES <i>Nivillac</i>	142 050	90 270	51 780	6 536	45 244
PA LES BUTTES <i>Noyal-Muzillac</i>	19 398	13 097	6 301	4 100	2 201
PA DU MOULIN NEUF <i>Péaule</i>	187 951	92 322	95 629	111 675	-16 046
PA DE LA FOUÉE <i>Saint Dolay</i>	10 671	4 719	5 952	5 952	0
RF BEL AIR SUD <i>Marzan</i>	181 394	0	181 394	181 394	0
RF LA CLE DES CHAMPS <i>Muzillac</i>	33 875	0	33 875	33 875	0
RF HINZAL <i>Muzillac</i>	57 193	0	57 193	57 193	0
RF CRIGNOHE <i>Nivillac</i>	83 788	0	83 788	83 788	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 634 090</b>	<b>745 600</b>	<b>888 490</b>	<b>620 621</b>	<b>267 869</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des surfaces de stocks des différents parcs d'activités économiques telle que détaillée dans le tableau ci-dessus, qui sera prise en compte lors du calcul des stocks de fin d'exercice 2021.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/10/21

Le Président,